

FORMATION D'ESCALIETEUR BOIS

RECRUTEMENT STAGIAIRES

Objectif : Perfectionnement pour menuisier et charpentier.

Validation de la formation : Attestation de formation.

Durée : 590 heures dont 70 de période d'application en entreprise (35 heures hebdomadaires)

Définition succincte du métier :

Réalise en atelier et pose sur les chantiers des escaliers de différents types : classiques ou modernes.

Niveau demandé :

- CAP – CFP et ou niveau équivalent en charpente bois, menuiserie agencement, menuiserie du bâtiment et ou ébénisterie.
- Expérience minimale demandée : 6 mois minimum

Aptitudes souhaitées :

- Savoir lire, écrire, compter et raisonner.
- Bonne résistance physique et nerveuse.
- Bonne vision.
- Dextérité manuelle.
- Aptitude au travail en hauteur.
- Capacité organisationnelle et d'adaptabilité.
- Travail en équipe.

Modalités d'inscription :

- Dossier de candidature +CV avec un N° de téléphone obligatoire pour un contact rapide

à adresser le plus rapidement à

AFPAR – CFPA de Saint Pierre

104 rue Archambaud - 97451 Saint-Pierre Cedex

Tél : 0262 961331

Admission : Entretien et évaluation

Calendrier prévisionnel :

- Début de la formation : 21 Avril 2005
- Fin de la formation : 23 août 2005

Principaux points de la formation (prévisionnel) :

- Escaliers à la française à marches droites.
- Escaliers balancés à la française à un quartier tournant.
- Escaliers balancés à la française et à l'anglaise
- Période d'application en entreprise.